

Communiqué du 06/02/2012

Projet de loi Grosperrin:

la masterisation confirmée !

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fnecfp@fo-fnecfp.fr

Présentées en urgence à l'Assemblée Nationale, les modifications introduites par le député Grosperrin quant à la formation des personnels enseignants et CPE, ne répondent pas seulement à l'urgence de l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté sur la formation (CE 28 novembre 2011), elles confirment tout le dispositif de la mastérisation. La modification de l'article L.625-1 du code de l'éducation confirme le cadre de la masterisation des concours et ses conséquences inacceptables.

Le désengagement de l'Etat quant à la formation des enseignants et des CPE est réaffirmé: « la formation des maîtres est assurée par les établissements d'enseignement supérieur, notamment par les universités ».

Les IUFM et les universités perdent le monopole de la formation des maîtres, les IUFM disparaissent.

L'externalisation et la privatisation de la formation deviennent possibles.

La proposition de loi supprime pour les stagiaires l'alternance des périodes de formation théorique et pratique.

Elle entérine ainsi la conséquence immédiate de la masterisation : l'entrée directe dans le métier au prétexte de l'augmentation de la qualification et de la revalorisation du salaire.

L'obligation de l'Etat de formation des stagiaires disparaît.

Pour FO ce qui est au cœur du problème pour tous les étudiants, les stagiaires, c'est la masterisation, qui allonge de deux ans les études et place le concours en M2 (5ème année universitaire).

Ce qui est au centre de toutes les difficultés, c'est l'envoi des stagiaires sur des temps pleins, et la mise en place progressive des allers-retours des étudiants en master dans les établissements scolaires en remplacement des personnels titulaires.

Rappelons que le rapport Grosperrin demandait, ni plus ni moins, en juin 2011, la suppression du concours de recrutement et la possibilité de recruter des étudiants directement dans le cadre de l'autonomie des académies!

Cette proposition, retenue dans le BO n°34 du 22 septembre 2011, offre la possibilité de recruter les étudiants en master en remplacement des personnels titulaires.

Le projet de loi supprime tous les obstacles juridiques encore existants, pour envoyer sans aucune formation et cadrage national les étudiants et les stagiaires directement devant les élèves!

FO s'est toujours prononcé contre la mise en place de la masterisation et son impact direct sur le recrutement, la formation, les conditions de travail des maîtres.

Pour FO, le projet de loi Grosperrin, mis en perspective avec ce qui ce passe dans nos établissements : suppressions de postes, projet sur l'évaluation, recrutement direct dans les établissement « ECLAIR » prend toute sa signification : faute de candidats, de places aux concours, cette loi émanciperait l'Etat des concours, de la formation, et rendrait le recrutement direct tout à fait possible.

FO maintient sa revendication :
-abandon de la mastérisation
-retrait du projet de loi Grosperrin